



Pour



Application des Spécifications détaillées pour le RNIAM, architecture portail à portail

Version 1.0

ON-X S.A. est une société du **Groupe ON-X**

15, quai Dion Bouton – 92816 PUTEAUX cedex. Tél : 01 40 99 14 14 – Fax : 01 40 99 99 58.

SA au capital de 3 752 000 Euros. RCS Nanterre B 391 176 971. Siret 00037. Code APE 721 Z.

www.on-x.com

Identification et historique

Identification client

Référence client	CCTP 0592110
Interlocuteur	Thierry LAHALLE – thierry.lahalle@sante.gouv.fr
Interlocuteur	Michel JANIN – michel.janin@cnav.fr

Identification ON-X

Référence ON-X	2005-1001-004
Version	1.0
Date	03/04/06
Nombre de pages	19
Interlocuteur	Olivier Chapron – Directeur du projet – Consultant Manager 01 40 99 14 14 – olivier.chapron@edelweb.fr
Interlocuteur	Patrick Vigneras – Chef de projet 01 40 99 14 14 – pvigneras@on-x.com

Visa

Fonction	Nom
Rédaction	Patrick VIGNERAS
Vérification	Peter SYLVESTER
Approbation	Olivier CHAPRON

Historique

Date	Auteur	Version	Objet
03/01/06	PVS	0.1	Création du document, version préliminaire
08/03/06	PVS	0.4	Révision interne
20/03/06	PVS	0.8	Révision interne
21/03/06	OCN	0.9	Validation avant diffusion aux organismes de la version pré-finale
03/04/06	OCN+PSR +PVS	1.0	Version finale approuvée formellement

Références

Identifiant	Titre
R1	Standard d'interopérabilité inter-organismes – <i>Olivier CHAPRON, Peter SYLVESTER – version 1.0 (13 juillet 2005)</i>
R2	Spécifications détaillées et de mise en œuvre – <i>Patrick Vigneras</i>

Sommaire

1. INTRODUCTION.....	5
1.1. OBJET DU DOCUMENT	5
1.2. RELATION AVEC D' AUTRES DOCUMENTS	5
1.3. ORGANISATION ET STRUCTURE DU DOCUMENT.....	5
2. ELEMENTS D'ARCHITECTURE.....	6
2.1. LES ORGANISMES	6
2.2. LE SERVICE	6
2.3. ATTRIBUTION DE PAGM.....	6
2.4. PRESENTATION DE SERVICE	7
2.5. ELEMENTS SPECIFIQUES.....	7
3. MODULE DE TRANSCRIPTION DU VECTEUR D'IDENTIFICATION.....	8
3.1. IDENTIFICATION ET HABILITATION AVEC SSO ORACLE ET SAS	8
3.1.1. <i>Principe</i>	8
3.1.2. <i>Identification SAS</i>	10
3.1.3. <i>Délégation d'administration SAS</i>	11
3.1.4. <i>Session</i>	11
3.2. ORGANISATION DU MODULE DE TRANSCRIPTION	11
3.3. MODULE DE VERIFICATION TPAM	12
3.3.1. <i>Rôle du module</i>	12
3.3.2. <i>Interface d'entrée</i>	13
3.3.3. <i>Interface de sortie</i>	13
3.4. MODULE DE GESTION INTEGRE AU REVERSE PROXY	14
3.4.2. <i>Rôle du module</i>	15
3.4.3. <i>Interface d'entrée</i>	15
3.4.4. <i>Interface de sortie</i>	16
3.5. MODULE DE GESTION INTEGRE AU PREMIER OHS	16
3.5.2. <i>Rôle du module</i>	17

1. Introduction

1.1. Objet du document

Ce document étend le document [R2] de spécifications détaillées de l'interopérabilité en décrivant les éléments spécifiques du standard d'interopérabilité pour son application **au service RNIAM pour le mode Portail-à-portail**.

1.2. Relation avec d'autres documents

Ce document complète le document [R2] pour les besoins spécifiques du RNIAM dans le contexte Portail à Portail.

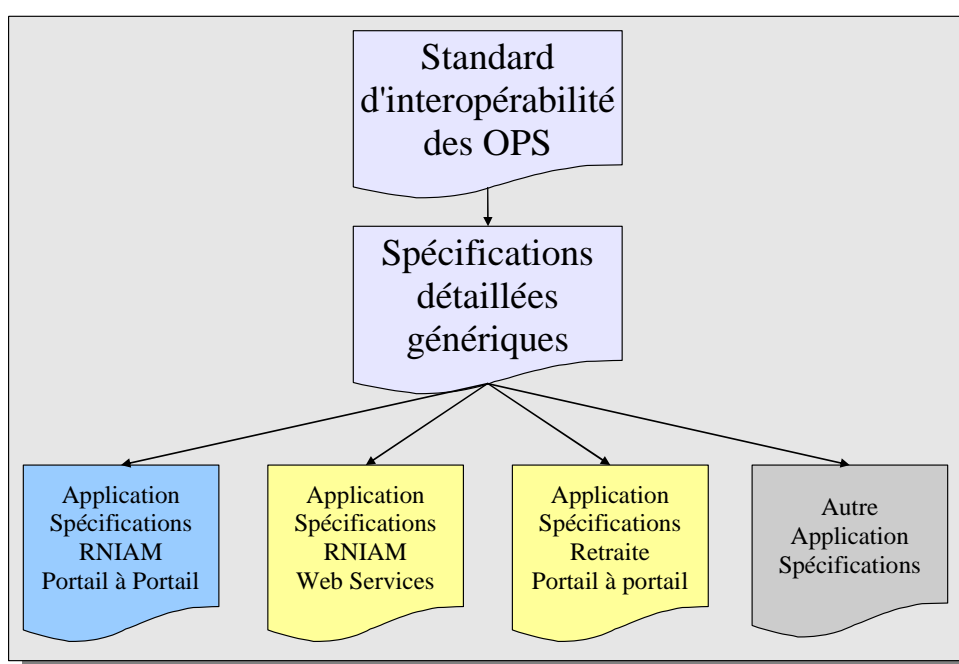


Figure 1 : relation avec d'autres documents

1.3. Organisation et structure du document

La structure du présent document reprend celle du document de Spécifications Détaillées [R2] :

- ❑ Le chapitre 2 *Eléments d'architecture* : décrit le service RNIAM, comment les organismes interagissent à travers RNIAM et quels sont les parties du standard spécifiquement impactées par le service RNIAM,
- ❑ Le chapitre 3 *Module de transcription du vecteur d'identification* : décrit comment le standard doit être appliqué dans le cadre spécifique du service RNIAM.

Dans la suite du document, les remarques et commentaires ON-X ne relevant pas des spécifications mais servant à éclairer ou étendre certains propos seront présentés dans le formatage texte courant : texte italique encadré de bleu.

20

2. Eléments d'architecture

2.1. Les Organismes

22 L'Organisme Fournisseur est la CNAVTS et les Organismes Clients sont la CNAMTS, la CANAM, la MSA
23 et la CNAF.

2.2. Le service

25 Il s'agit de mettre à disposition des Organisme Clients deux services en mode Portail-à-portail :

26 RNIAM à proprement parler (Répertoire d'Identification à l'Assurance Maladie),

27 Identification Assuré.

28 Dans le cadre du service RNIAM (côté CNAVTS), il n'y a qu'un seul type de profil applicatif pour l'accès
29 aux données : l'agent accédant aux données doit avoir un profil applicatif « Maladie ».

30 Dans le cadre du service Identification Assuré, il y a deux types de profils applicatifs exclusifs : le profil
31 applicatif standard et le profil applicatif expert.

32 *Nota : en date du 1^{er} mars 2006 le service Identification Assuré est prévu à la fois pour le mode Portail-à-
33 portail et le mode Web service, alors que le service RNIAM est prévu pour le mode Portail-à-Portail
34 uniquement.*

2.3. Attribution de PAGM

36 Il n'est pas du ressort de ce document de proposer les PAGM pour les échanges RNIAM entre
37 organismes.

38 En revanche, il est rappelé les points suivants :

39 La CNAVTS propose les PAGM possibles, à charge des clients de faire d'attribuer ces profils à
40 leurs personnels,

41 Les règles d'attribution de PAGM (contraintes) doivent être exprimées dans la convention,

42 Les organismes doivent décider des règles de combinaison des PAGM lors des attributions. Ceci
43 doit permettre d'éviter les combinaisons interdites (par exemple illégales) de PAGM.

44 Explications :

45 Dans le cadre Portail-à-portail pour l'Identification au niveau de l'application, une même URL peut-être
46 utilisée par le profil applicatif expert ou le profil applicatif standard (sachant que les deux profils sont
47 incompatibles).

48 Le service Identification détermine donc son comportement en fonction du profil applicatif qui lui est
49 présenté. Toute requête doit donc être reconnue comme véhiculant soit un profil applicatif standard soit un
50 profil applicatif expert.

51 Par conséquent, les PAGM à attribuer sont exclusifs.

52 **2.4. Présentation de service**

53 La présentation de service s'entend, techniquement, par la capacité du service RNIAM à adapter le
54 contenu des pages proposées au client en fonction des PAGM véhiculés par les requêtes. Ceci s'applique
55 en particulier aux menus d'accès aux services.

56 Dans le cadre RNIAM, le menu de présentation des services n'est pas un service indépendant. Il fait partie
57 intégrante de la présentation du portail fournisseur.

58 **2.5. Éléments spécifiques**

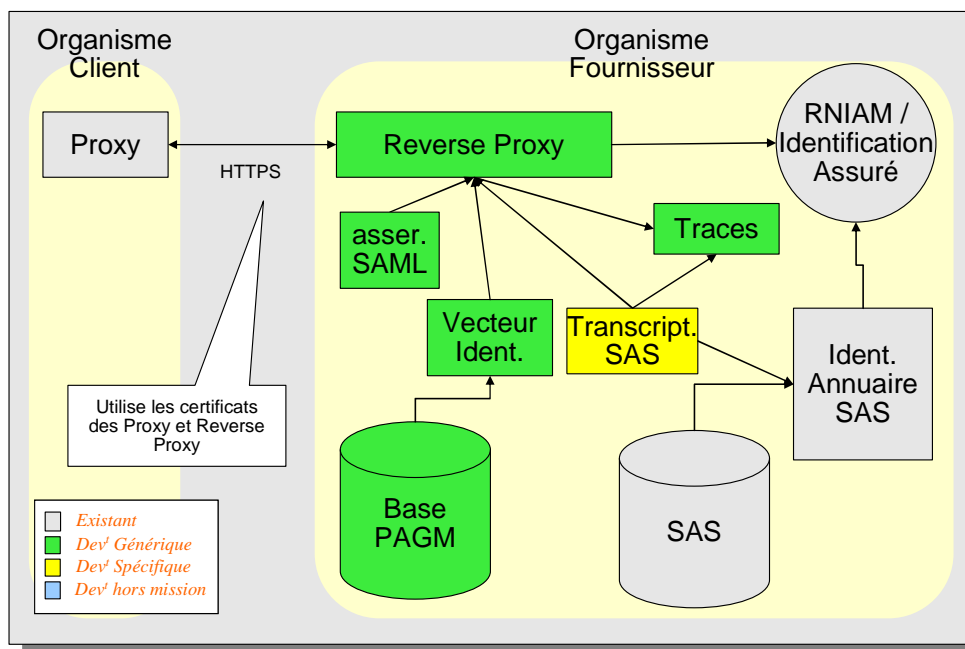
59 Le document [R2] ayant défini les éléments génériques.

60 Le présent document définit les éléments non génériques, c'est à dire nécessitant une spécification
61 particulière liée au service.

62 Il s'agit dans le cas présent du module de transcription du vecteur d'identification qui provient de
63 l'Organisme Fournisseur. Dans le cadre RNIAM il doit reposer sur le système existant : le SSO Oracle
64 combiné avec la base SAS pour la récupération des éléments d'habilitation à l'accès au service RNIAM.

65 3. Module de transcription du vecteur d'identification

66 C'est l'élément spécifique au service RNIAM pour le mode Portail-à-portail. Il repose sur le mécanisme
67 d'habilitation SAS mis en œuvre par la CNAVTS.



68 **Figure 2 : Module Transcription SAS**

69 Les éléments RNIAM/Identification Assuré, Identification Annuaire SAS et Base SAS sont les éléments
70 que le module de Transcription SAS va utiliser : ils sont intégrés au SSO Oracle selon le mécanisme décrit
71 dans ce chapitre.

72 Ce chapitre décrit aussi comment le module de transcription peut utiliser ces éléments.

73 *Il est rappelé que le module de transcription ne vérifie pas la validité du vecteur d'identification,*
74 *c'est-à-dire le fait qu'un Organisme Client a le droit d'émettre une requête pour un service*
75 *donné et avec la liste de PAGM fournie. Cela est fait dans le module Vecteur d'Identification.*
76 *Ainsi, si d'un point de vue réalisation logicielle, les deux fonctions peuvent être confondues dans*
77 *les mêmes éléments logiciels, ce document ne s'attache qu'à décrire la fonction de transcription*
78 *du vecteur d'identification.*

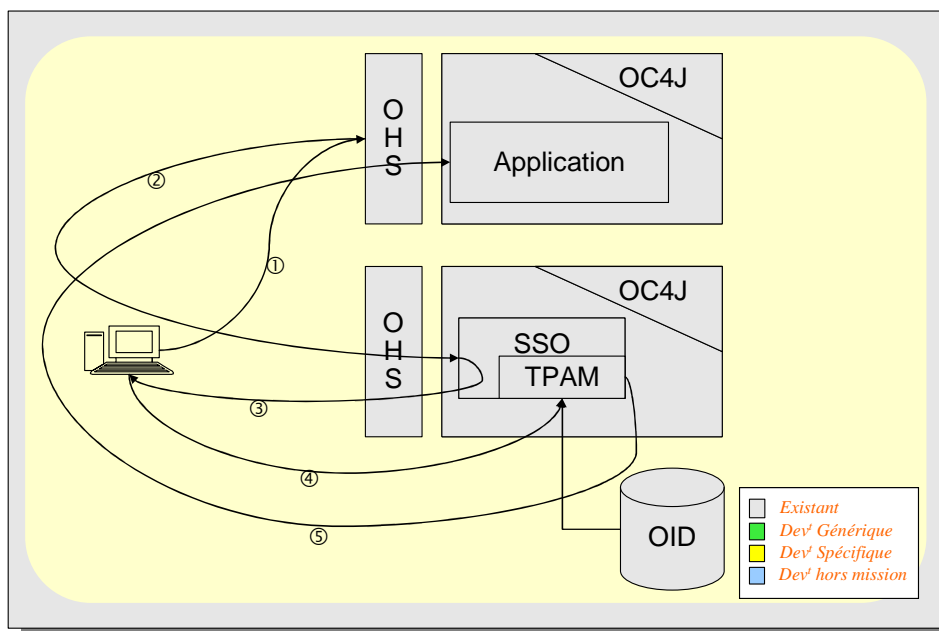
79 3.1. Identification et habilitation avec SSO Oracle et SAS

80 3.1.1. Principe

81 La CNAVTS utilise le système SSO Oracle dans le cadre des accès portail-à-portail pour gérer
82 l'authentification et la session d'un utilisateur distant. L'identification et l'authentification à la base
83 s'effectue à l'aide d'un dispositif de type login, password. Le SSO Oracle permet d'incruster un module (le
84 TPAM – Third Party Access Manager) au SSO pour récupérer et vérifier les données de sécurité. Dans le
85 système de la CNAVTS le TPAM permet l'accès à la base SAS.

86 Actuellement le système de la base SAS permet d'enregistrer des utilisateurs externes à la CNAVTS pour
 87 leur autoriser l'accès aux services internes, en fonction d'accords de service passés entre la CNAVTS et
 88 des organismes partenaires d'où sont issus ces utilisateurs.

89 Le schéma suivant décrit la cinématique d'une requête lors de l'établissement d'une session :



90 **Figure 3 : Cinématique d'une requête**

91 L'OHS (Oracle HTTP Server), l'OC4J (Oracle Container For Java), le TPAM (Third-Party Access Manager)
 92 et l'OID (Oracle Internet Directory) sont des éléments du SSO Oracle.

93 Le schéma présente cinq flux. Ils sont décrits plus finement ci-dessous, en se basant sur l'analyse fournie
 94 par la CNAVTS :

95 **3.1.1.1. Flux 1 : la requête cliente**

96 L'application cliente effectue une requête sur une URL, il s'agit d'une première connexion, il n'y a donc pas
 97 de cookie contenant les éléments d'identification et d'habilitation de l'utilisateur.

98 Requête client vers l'OHS primaire : **GET** <http://serveur-appli/page-originale-visée>, pas de cookie
 99 identifiant, pas de cookie SSO

100 Réponse OHS : 302 Redirection vers le système SSO

101 **3.1.1.2. Flux 2 : Redirection vers le SSO**

102 L'OHS détecte qu'il s'agit d'une première connexion, il redirige le client vers l'adresse du SSO. Noter que
 103 les paramètres de la requête originelle sont perdus.

104 Requête client vers le système SSO : **GET** <http://serveur-ssso/admin-login>, pas de cookie identifiant

105 Réponse SSO : 302 Redirection vers la page de saisie

106 **3.1.1.3. Flux 3 : Page de saisie de mot de passe**

107 Le système SSO Oracle renvoie vers le client une page permettant la saisie d'un login et mot de passe.

108 Requête client vers le système SSO : **GET** http://**serveur-ssso**/login

109 Réponse SSO : la page de saisie de login et mot de passe

110 **3.1.1.4. Flux 4 : Vérification par le TPAM**

111 Le client renvoie les login et mot de passe et le SSO vérifie ces informations via l'OID. Le module TPAM
112 dans le cadre de RNIAM accède à la base SAS pour permettre cette vérification. Si la vérification est
113 réussie un token Oracle est généré.

114 Requête client vers le système SSO : **POST** http://**serveur-ssso**/authentification

115 Réponse SSO : 302 Redirection vers l'OHS primaire avec création de cookie identifiant

116 **3.1.1.5. Flux 5 : Création de cookie de session**

117 Le token est transmis par redirection au premier OHS lequel génère un cookie SSO pour le client et
118 contenant les informations d'identification et d'authentification pour session.

119 Le module de transcription peut donc se reposer sur ces deux systèmes : le SSO Oracle et la base SAS,
120 pour réaliser l'autorisation d'accès avec le vecteur d'identification.

121 Requête client vers l'OHS primaire : **GET** http://**serveur-appli**/login-ok avec cookie identifiant, pas de
122 cookie SSO

123 Réponse OHS : 302 Redirection vers le système SSO

124 Requête client vers le système SSO : **GET** http://**serveur-ssso**/admin-login avec cookie identifiant

125 Réponse SSO : 302 Redirection vers l'OHS primaire avec mise à jour du cookie identifiant

126 Requête client vers l'OHS primaire : **GET** http://**serveur-appli**/login-ok avec cookie identifiant, pas de
127 cookie SSO

128 Réponse OHS : 302 Redirection vers la page originale visée avec création du cookie SSO

129 **3.1.2. Identification SAS**

130 Hors du cadre du standard d'interopérabilité la base SAS est utilisée pour permettre à des utilisateurs
131 externes précisément identifiés d'accéder aux services de la CNAVTS. L'identification avec le SSO Oracle
132 et la base SAS est une paire {login, password}, telle que définie par l'administrateur qui enregistre chaque
133 utilisateur dans la base SAS.

134 Dans le cadre de l'interopérabilité il n'y a pas d'authentification de bout en bout. Pour autoriser l'accès au
135 service il faut prévoir des identifiants dans la base SAS et faire correspondre les vecteurs d'identification

136 reçus à ces identifiants. Il n'est pas nécessaire d'enregistrer ces identifiants de façon dynamique : une
137 possibilité d'identifiant dans la base SAS est la liste des combinaisons PAGM – Organisme Client.

138 **3.1.3. Délégation d'administration SAS**

139 Hors du cadre du standard d'opérabilité : la base SAS est accessible en externe par des administrateurs
140 désignés et appartenant à un organisme autre que la CNAVTS pour permettre l'ajout d'utilisateurs du
141 même organisme que l'administrateur.

142 Il n'est pas prévu d'utiliser ce mécanisme dans le cadre de l'interopérabilité.

143 **3.1.4. Session**

144 Le système SSO Oracle utilise, grâce au cookie contenant les informations d'identification et d'habilitation,
145 un mécanisme de session avec une fonction de terminaison de session (logout) permettant d'invalider le
146 cookie. Le standard ne prévoit pas l'utilisation de session : le vecteur d'identification accompagnant
147 chaque requête est suffisant en soi pour permettre l'accès (ou l'interdire) à un service donné. En
148 conséquence, il est fortement suggéré de ne pas proposer un lien vers cette fonction.

149 Il nous semble dangereux de transmettre le cookie de session à l'Organisme Client pour plusieurs raisons.
150 Le Reverse Proxy frontal CNAVTS doit assurer que :

- 151 Un utilisateur dûment habilité ait accès au service demandé, avec une session créée de manière
152 transparente par le SSO Oracle,
- 153 Tout autre utilisateur ne peut pas utiliser cette même session pour accéder au service,
- 154 Un cookie ne doit pas être en conflit avec un système d'authentification local du client,
- 155 L'environnement Organisme Client filtre des cookies, en particulier, si la passerelle « client »
156 utilise un système de maintien de session similaire (ou identique).

157 En principe, il est possible de générer le cookie de session Oracle pour chaque requête à partir du vecteur
158 d'identification. Puisque l'utilisateur n'intervient pas, le seul impact est la performance interne entre le
159 Reverse Proxy et le système SSO Oracle. Pour améliorer la performance il suffit que le Reverse Proxy
160 maintienne un cache de cookie et vecteur d'identification.

161 Pour illustrer la problématique, il suffit de regarder la CNAVTS comme étant un fournisseur pour elle-
162 même à travers une passerelle portail de création de vecteur d'identification, où l'authentification locale
163 client se fait également avec le SSO Oracle.

164 **3.2. Organisation du module de transcription**

165 La transcription utilise le mécanisme de cookie du SSO Oracle ainsi que le lien entre le système SSO
166 avec la base SAS à l'aide d'un TPAM.

167 La transcription du vecteur d'identification peut donc être réalisée en intégrant deux éléments dans
168 l'architecture de la CNAVTS :

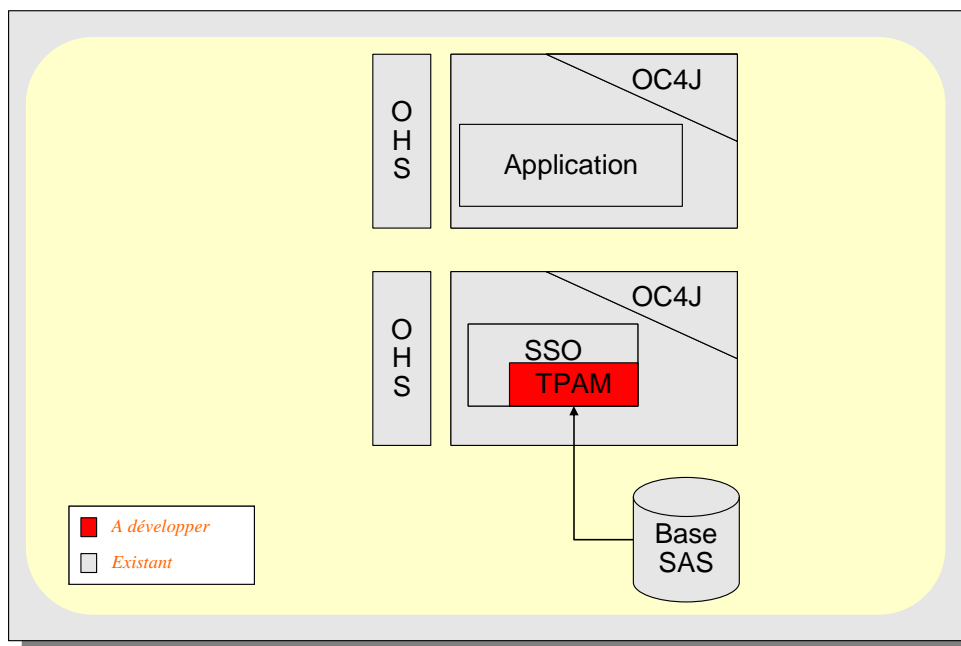
- 169 Un module TPAM permettant de faire le lien avec la base SAS pour la vérification des éléments
170 contenus dans le vecteur d'identification,

171 Un module de gestion lié au Reverse Proxy et gérant la transcription vis-à-vis du système SSO
172 Oracle.

173 Ceci peut se décliner de deux manières : si le module TPAM est nécessairement intégré au système SSO,
174 le module de gestion peut être intégré soit au premier OHS soit directement au Reverse Proxy.

175 **3.3. Module de vérification TPAM**

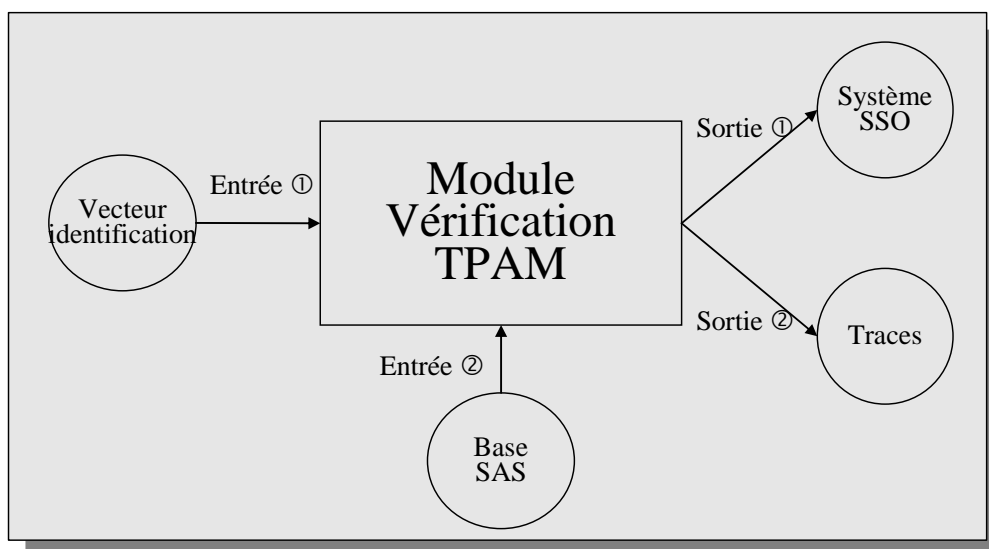
176 Le module de vérification TPAM s'intègre au niveau du système SSO Oracle.



177 **Figure 4 : module de vérification TPAM**

178 **3.3.1. Rôle du module**

179 Le rôle de ce module est, dans le cadre du module de transcription du vecteur d'identification, de finaliser
180 l'identification vis-à-vis de la base SAS, de permettre la génération du token Oracle qui autorise l'ouverture
181 locale d'une session et, éventuellement, d'insérer dans la base SAS les informations d'identification de
182 l'utilisateur.



183 **Figure 5 : Module de vérification TPAM**

184 **3.3.2. Interface d'entrée**

185 **3.3.2.1. Flux numéro 1 : le vecteur d'identification par le système SSO**

186 Le système SSO reçoit une requête http contenant le vecteur d'identification sous forme d'assertion
187 SAML, lors de la redirection. Il le transmet au module de vérification TPAM. Cette transmission s'effectue
188 selon l'interface définie pour un module TPAM par le système SSO Oracle.

189 **3.3.2.2. Flux numéro 2 : la base SAS**

190 Le module de vérification TPAM récupère auprès de la base SAS les éléments d'identification qui seront
191 utilisés pour la génération d'un token Oracle par le système SSO d'une part et pour identification par les
192 applications d'autre part, en fonction de la liste des PAGM présente dans le vecteur d'identification.

193 **3.3.3. Interface de sortie**

194 **3.3.3.1. Flux numéro 1 : la validation à travers le système SSO**

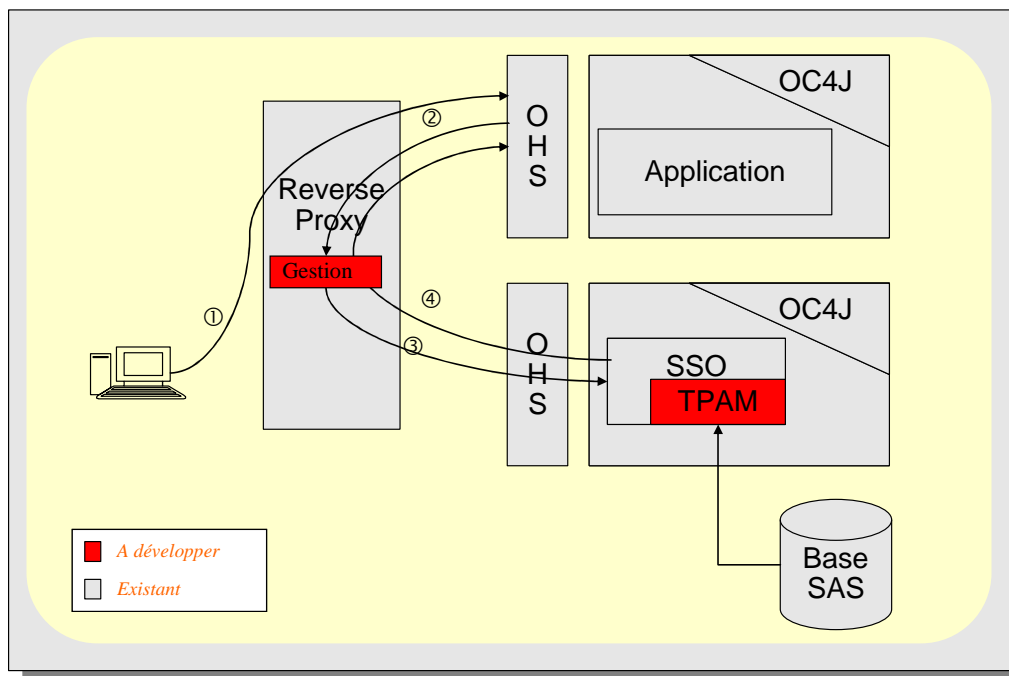
195 Le module de vérification TPAM transmet, selon l'interface définie pour un module TPAM par le système
196 SSO Oracle, les éléments de validation de l'identification permettant notamment au système SSO de
197 générer le token Oracle.

198 **3.3.3.2. Flux numéro 2 : les traces**

199 Ce lien est recommandé dans la mesure où c'est dans ce module qu'est fait le lien entre un identifiant de
200 la base SAS et le vecteur d'identification. La trace est donc le vecteur d'identification ainsi que l'identifiant
201 SAS.

202 3.4. Module de gestion intégré au Reverse Proxy

203 Intégrer le module de gestion au Reverse Proxy oblige à prendre en compte les ordres de redirection
 204 donnés par le premier OHS. Par contre cela évite de modifier l'OHS lui-même ainsi que de gérer les
 205 éventuels distributions sur plusieurs hôtes de l'OHS secondaire auquel est attaché le système SSO.



206 **Figure 6 : Module de gestion intégré au Reverse Proxy**

207 Le schéma ci-dessus est organisé selon les quatre flux décrits dans les paragraphes suivants.

208 3.4.1.1. Flux numéro 1 : la requête avec le vecteur d'identification

209 La requête, traitée par le système de l'Organisme Client contient un vecteur d'identification.

210 3.4.1.2. Flux numéro 2 : Redirection vers le SSO

211 L'OHS détecte qu'il s'agit d'une première connexion, il redirige le client vers l'adresse du SSO. Noter que
 212 les paramètres de la requête originelle sont perdus. Cette demande de redirection est captée par le
 213 module de gestion.

214 3.4.1.3. Flux numéro 3 : Redirection avec vecteur d'identification

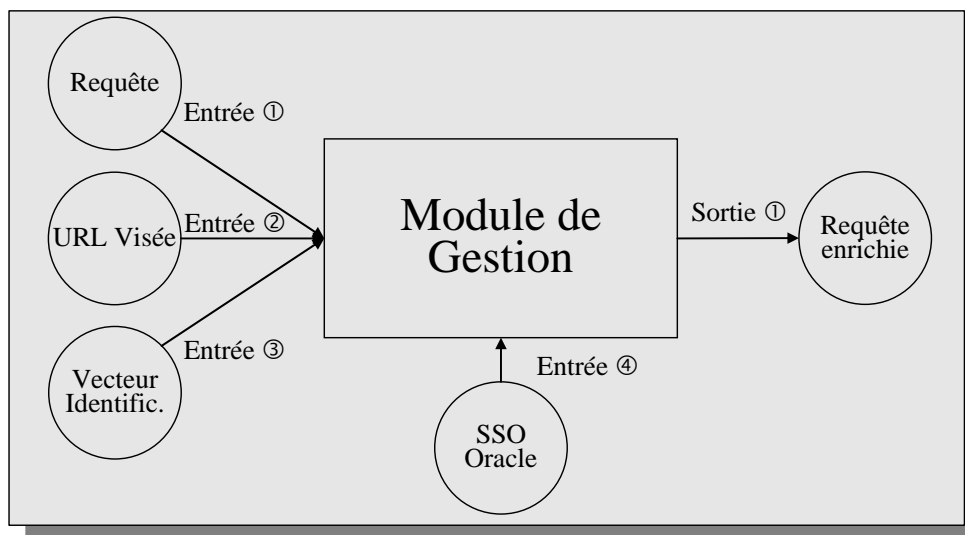
215 Le module de gestion applique la redirection vers le système SSO en joignant le vecteur d'identification.

216 3.4.1.4. Flux numéro 4 : Création de cookie de session

217 Après validation par le système SSO et le module de vérification TPAM intégré, le module de gestion
 218 reçoit la dernière redirection vers l'URL d'origine avec le token Oracle et insère à nouveau le vecteur
 219 d'identification. La requête est envoyée au premier OHS qui peut dès lors créer le bon cookie de session.

220 **3.4.2. Rôle du module**

221 Ce module a pour rôle de capter les requêtes de redirections émises par le SSO Oracle lors du démarrage
 222 de session et de s'assurer de la bonne transmission à chaque requête de redirection du vecteur
 223 d'identification.



224 **Figure 7 : Module de gestion**

225 **3.4.3. Interface d'entrée**

226 **3.4.3.1. Flux numéro 1 : la requête**

227 S'il s'agit de la requête d'origine le module enregistre le vecteur d'identification. S'il s'agit d'une requête de
 228 redirection (en réponse à la requête d'origine), le module applique la redirection en transmettant aussi le
 229 vecteur d'identification.

230 **3.4.3.2. Flux numéro 2 : l'URL Visée**

231 Permet de déterminer le comportement du module concernant la requête et le vecteur d'identification.

232 **3.4.3.3. Flux numéro 3 : le vecteur d'identification**

233 Le module doit connaître le vecteur pour permettre sa transmission au module de vérification TPAM lequel
 234 fera la transcription effective vers le système d'identification/autorisation local.

235 **3.4.3.4. Flux numéro 4 : le SSO Oracle**

236 Le module intercepte les requêtes de redirection provenant du SSO Oracle et les applique en transmettant
 237 toujours le vecteur d'identification. Il relaie toutefois les deux requêtes de redirection qui contiennent les
 238 instructions de création de cookie.

239 **3.4.4. Interface de sortie**

240 **3.4.4.1. Flux numéro 1 : la requête enrichie**

241 La requête enrichie est soit à destination du service visé soit à destination du SSO.

242 Vers le SSO, le module retransmet la requête reçue telle qu'elle s'il s'agit de la requête d'origine.
243 Si la requête reçue est une requête de redirection, le module applique la redirection en insérant le
244 vecteur d'identification enregistré,

245 Vers le service visé le module transmet la requête en incluant le cookie de session s'il est
246 disponible et valide.

247 Il est recommandé que le module ne transmette pas le cookie de session au client d'origine. Cela veut dire
248 que la requête contenant la directive *SetCookie* est supprimée.

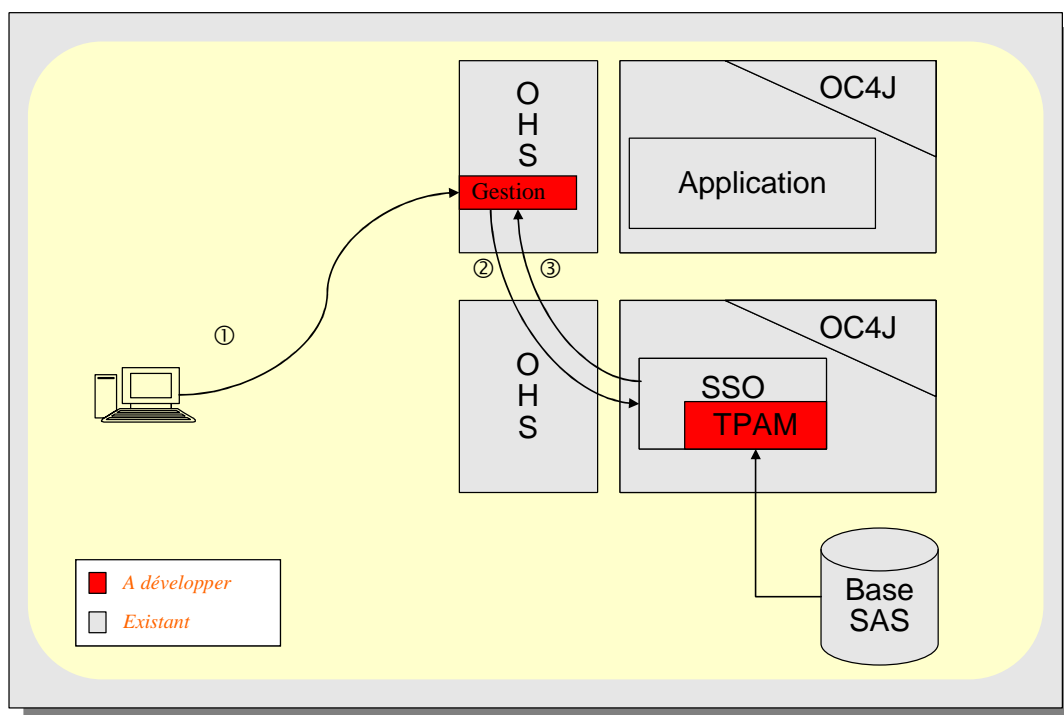
249 **3.5. Module de gestion intégré au premier OHS**

250 Intégrer le module de gestion au premier OHS permet d'éviter les différentes redirections dues à la
251 nécessité d'ouvrir une session. En revanche cela impose de modifier l'OHS (qui est un serveur HTTP
252 Apache modifié). Cette solution basée sur le produit OHS ayant potentiellement des répercussions en
253 termes juridiques –par exemple la garantie– autant qu'en termes technique, ne peut être retenue à ce
254 stade car elle doit faire l'objet d'études sous la responsabilité de la CNAVTS.

255 Il y a au moins deux façons d'implémenter ce module :

256 Intégrer la fonctionnalité nécessaire directement dans le module Apache mod_osso.

257 Ajouter un module Apache qui sera utilisé avant le mod_osso avec une interface par variable
258 d'environnement.



259 **Figure 8 : Module de gestion intégré au Reverse Proxy**

260 Le schéma ci-dessus est organisé selon les trois flux décrits dans les paragraphes suivants.

261 **3.5.1.1. Flux numéro 1 : la requête avec le vecteur d'identification**

262 La requête, traitée par le système de l'Organisme Client contient un vecteur d'identification, aucun cookie
263 valide pour l'identification du SSO Oracle n'accompagne la requête.

264 **3.5.1.2. Flux numéro 2 : Requête vers le SSO**

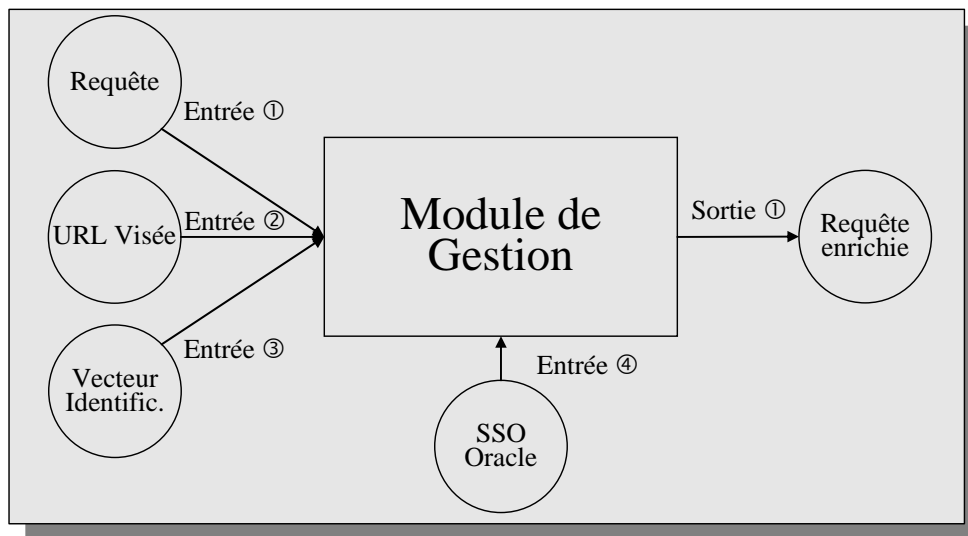
265 Le module de gestion capte la requête, détecte la nécessité d'ouvrir une session (car soit le cookie
266 présent n'est pas compatible avec le vecteur d'identification soit il n'y a pas de cookie pour la session) et
267 envoie une requête au système SSO avec le vecteur d'identification pour permettre l'ouverture de la
268 session.

269 **3.5.1.3. Flux numéro 3 : Création de cookie de session**

270 Après validation par le système SSO et le module de vérification TPAM intégré, le module de gestion
271 reçoit la réponse du système SSO avec le token Oracle et permet à l'OHS de créer le cookie de session.

272 **3.5.2. Rôle du module**

273 Ce module a pour rôle de capter les requêtes de redirections émises par le SSO Oracle lors du démarrage
274 de session et de s'assurer de la bonne transmission à chaque requête de redirection du vecteur
275 d'identification.



276

Figure 9 : Module de gestion

277 Les interfaces d'entrée et de sortie dans ce cas de figure sont identiques à celles du cas de figure
278 présenté au paragraphe 3.4 *Module de gestion intégré au Reverse Proxy*. Dans les deux cas le module
279 doit intercepter les requêtes de redirection, la différence étant ici que le module applique la redirection
280 depuis l'OHS lui même, ce qui implique un gain de performance.

281

FIN DU DOCUMENT